

DES NOUVELLES DE L'AUTRE BORD

INTRODUCTION...

Après un premier numéro essentiellement dédié au budget de la commune, nous allons dans cette deuxième édition revenir sur le conseil municipal du 21 mars. A cette occasion, chaque élu a pu s'inscrire dans les différentes commissions municipales et extérieures.

Nous précisons que ce bulletin n'est pas le bulletin municipal de La Feuillée ; il a pour vocation principale de vous informer de l'actualité au sein du conseil Municipal et de l'action des élus. Il est rédigé, mis en page, imprimé et financé intégralement par notre groupe « Agir Ensemble », minoritaire au sein du Conseil municipal.

Notre intention n'est pas d'encombrer vos boîtes aux lettres, mais de vous tenir informés de l'actualité de la commune et des actions que nous entreprenons pour que notre village soit, pour chacune et chacun d'entre nous, un lieu de vie partagé, ouvert, joyeux et respectueux de son environnement. Si vous n'êtes pas intéressé, faites-le nous savoir et nous vous en épargnerons la diffusion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS : INSTALLATION, COMMISSIONS ET QUESTIONS

Tout d'abord merci aux feillantins et feillantines d'avoir assisté nombreux à ce conseil municipal qui est un lieu de pratique de la démocratie : nous souhaitons voir cette participation se poursuivre !

L'ordre du jour y était défini comme suit :

- Commissions
- Questions diverses

Après un début de séance consacré à l'accueil de notre équipe par Monsieur Le Maire et aux présentations, nous sollicitons la parole pour formuler une déclaration en amont du conseil :

Nous y présentons notre état d' esprit pour les 4 années à venir. En voici les points essentiels :

- Positionnement en qualité de minorité

et non d'opposition

- Rôle d'écoute, de collaboration, de proposition et en dernier ressort, de vigilance
- Soutien à la majorité sur les projets que nous considèrerons pertinents et d'intérêt général
- Notre feuille de route est définie par notre programme présenté lors de l'élection de 2020 et lors de l'élection partielle
- Demande de précision quant aux projets en cours et à la vision de l'avenir de notre commune

Réponse de monsieur le Maire : les projets sont la MAM et la rénovation du bourg.

Analyse : Donc aucun élément probant.

TROIS PROPOSITIONS SOUS FORME DE VŒUX

Un vœu visant à introduire un cadre de travail défini, collectif et structuré :

Nous sollicitons la création d'un groupe de travail dédié à la rédaction d'un règlement intérieur. Ce dernier n'est pas obligatoire pour une commune de notre taille. Il doit être présenté et voté par le conseil municipal. Ce type de règlement instaure une réelle démocratie au sein du conseil et permet de :

- cadrer le fonctionnement de notre conseil municipal et de ses commissions
- construire un ordre du jour partagé
- définir ensemble la date du prochain conseil municipal
- connaître les sujets traités en conseil communautaire et de les travailler ensemble
- présenter nos questions diverses au Maire (pour notre minorité) en amont du conseil municipal
- de laisser un temps dédié aux administrés en fin de conseil.

A notre sens une bonne politique pour une commune de la taille de celle de La Feuillée.

R : Il nous est indiqué qu'une réponse nous sera donnée ultérieurement. Ceci en nous précisant qu'un projet similaire est envisagé par l'équipe majoritaire afin de limiter les questions diverses.

A : Ce règlement visera donc à réduire la prise de parole de notre minorité et à maintenir le cap de conseils municipaux de courte durée.

Faute de réponse nous sommes revenus sur ce point lors du conseil municipal

du 7 avril : il nous a été répondu que le règlement intérieur ne sera pas mis en place du fait qu'il n'est pas obligatoire.

Le vœu d'un travail collaboratif :

Au regard des fonctions cumulées du Maire (Président de toutes les commissions, président de la Communauté de Communes...) et pour les raisons suivantes :

- une seule personne ne peut pas assurer efficacement des fonctions trop nombreuses
- les adjoints doivent être en capacité de piloter des commissions
- les compétences de tous les élus doivent être mises au service de la collectivité, avec la confiance du Maire envers eux

nous proposons que des vice-présidences de commissions soient dévolues aux adjoints et conseillers municipaux afin de permettre aux projets, nombreux, d'avancer.

R : Nous essayons une fin de non recevoir quant à cette proposition lors du conseil municipal suivant.

Un vœu sollicitant de la solidarité :

Après avoir salué l'action mise en place par la municipalité et plus particulièrement par le première adjointe en charge du CCAS (Collecte de produits à destination du peuple ukrainien), nous sollicitons l'attribution d'une aide financière définie par notre conseil municipal, en direction de cette population.

R : A ce jour, le Maire n'a pris aucune décision.

Les élus de notre groupe AGIR ENSEMBLE ont été désignés lors de ce conseil municipal, membres des commissions suivantes :



COMMISSIONS EXTÉRIEURES ET ORGANISMES

Commission de contrôle :

Yannick Jaouen -Titulaire

Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère :

Yannick Jaouen -Suppléant

Sécurité et prévention routière :

Nathalie Mouillot-Titulaire

Yannick Jaouen-Suppléant

ALECOB : (agence locale de maîtrise de l'énergie au centre-ouest bretagne) :

Angelina Beauvir- Suppléante

CLI (commission locale d'information centrale de Brennilis) des Monts d'Arrée :

Angelina Beauvir- Suppléante

Nous interpellons le Maire pour connaître le mode de fonctionnement des dites commissions et le mandat qui leur est donné.

Nous pointons du doigt l'absence de compte-rendu des réunions de ces commissions et nous nous interrogeons sur le travail réalisé depuis près de 2 ans.

R : le conseil se réunit au sein de réunions informelles où l'ensemble du conseil est invité. Il n'existe pas systématiquement de compte-rendu rédigé.

Nous ne validons pas ce mode de fonctionnement et rappelons au

Maire son obligation de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal et de fait, ne voulant pas déléguer sa qualité de président de chacune de ses commissions, de les réunir et de les mettre au travail.

R : menace d'annulation des commissions

A : Dans une commune de notre taille en effet, toutes les commissions ne sont pas obligatoires, mais une telle décision confirmerait la concentration du pouvoir.

Depuis, et malgré nos sollicitations, à l'exception des trois commissions obligatoires, aucune autre n'a été réunie.

LES QUESTIONS DIVERSES

Dès notre arrivée au sein du conseil nous nous sommes rendus en mairie afin de prendre connaissance des délibérations prises depuis le début de la mandature, rechercher les documents retraçant les réunions, les rencontres réalisées dans le cadre des projets en cours, étudier les pièces budgétaires présentes...

En conclusion de l'analyse des dossiers en cours, nous formulons les questions suivantes :

1 - SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Quelles sont les suites données aux demandes de subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du PACTE 2030 (subvention départementale d'aide aux projets communaux), concernant :

- La création d'une aire de jeux
- L'étude dans le cadre de l'aménagement du bourg
- Les travaux de voirie prévus

R : seule l'aire de jeux a reçu une suite favorable.

Dans les documents disponibles, les coûts pour cette aire de jeux ne sont pas mentionnés, ni le montant des subventions sollicitées. Quels sont ils ?

R : subvention de 21 000 €. Estimation du coût : 55 000 €.

Quelle est la nature de ces jeux ? Comment ont ils été choisis ? Qui a été consulté ?

Quel est le plan de financement global ?

R : La commission voirie/bâtiments a statué sur ce sujet, après consultation

de personnes en relation avec le monde de l'enfance sur la commune.

Nous indiquons n'avoir trouvé aucun compte-rendu de ces réunions et consultations.

A : Nous soutenons ce projet sur le fond, comme nous soutiendrons tous les projets en direction de la jeunesse pour laquelle il est temps d'agir.

Par contre nous ne soutenons pas les modalités de mise en œuvre : manque de transparence. La commission dédiée n'a pas été impliquée dans la réflexion ; la population et les futurs usagers n'ont pas été consultés pour déterminer le lieu, les jeux...

2 - SUBVENTION DE MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ

La commune entend-elle porter un projet en direction de Monts d'Arrée Communauté, qui, dans le cadre du PACTE2030, subventionne des projets dits « d'intérêts communautaires » ?

R : Non.

A : Il est dommage que notre commune ne soit pas en capacité de présenter un projet dans ce cadre.

3 - MATERIEL COMMUNAL

Quelle est l'utilité de l'acquisition d'une balayeuse pour un cout de 2000 euros ? Elle semble inadaptée, aux dires du personnel technique et elle n'a pas encore été utilisée.

R : la machine a été livrée mal montée. Elle a depuis été réparée et sera donc utilisée.

A : A ce jour, elle n'a toujours pas été utilisée. A suivre.

4 - RIGUEUR ADMISTRATIVE

La délibération relative à l'adhésion au CLAS (Contrat Local d'Aide à la Scolarité) n'est pas conforme : une phrase semble ne pas être terminée. Sa validité peut-elle être remise en cause, et, conséquemment, la mise en place des actions d'aide à la scolarité que notre équipe soutient ?

R : le Maire regardera cela de plus près.

5 - INFORMATION VIA LE KELACHOU

Dans le bulletin municipal, il est indiqué que suite à une mauvaise gestion financière des enseignants, le conseil municipal a dû attribuer une aide exceptionnelle à l'école.

Nous ne comprenons pas cet article car les professeurs des écoles ne peuvent pas engager d'argent personnellement : toute dépense est soumise à la validation du Maire.

R : la rédaction est maladroite; un erratum sera inséré au prochain bulletin.

6 - PRÉEMPTION

Où en est l'acquisition de l'ancienne boulangerie ? Une délibération a été prise donnant pouvoir au Maire pour acheter ce bien pour un montant de 10 000 euros. A quel projet précis correspond l'acquisition de ce bâtiment ? Il n'y a pas de document en mairie à ce sujet.

R : il n'est pas besoin de délibérer lorsqu'il s'agit de préempter. Cette acquisition fait partie d'un projet global de réhabilitation du bourg avec logements locatifs etc.

Nous indiquons :

- que la réponse n'est pas conforme à la délibération qui acte une proposition d'achat et non une préemption.

- que le montant sollicité pour cette acquisition est de 15 000 euros et non de 10 000 euros, ce qui rend une nouvelle délibération nécessaire.

Nous demandons :

- que ce projet d'acquisition soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal avec l'ensemble des éléments sollicités.

- après une offre d'achat infructueuse la mairie peut-elle préempter ?

R : aucune

A : les démarches pour l'achat du bien immobilier ont débuté le 10 septembre 2021 (date de la délibération) et ne sont toujours pas finalisées.

Ceci est symptomatique du mode de gestion du Maire et de sa majorité.

Selon nous, une attention particulière doit être portée à ce projet : l'acquisition de ce bâtiment peut être stratégique pour notre commune dans le cadre de la réhabilitation du bourg.

7 - SUPPRESSION D'UNE CLASSE AU SEIN DU RPI

Qu'en est-il de la suppression d'un poste au sein du RPI à la rentrée prochaine ? Quelle démarche a-t-elle été entreprise pour éviter cette fermeture ? Quelles seront les répercussions pour le personnel communal ?

R : cette suppression est effectivement prévue et difficile à contrer étant donné la démographie de la commune.

A : Nous nous devons de porter une attention particulière et permanente à notre RPI et notre école :

- Les effectifs sont à la baisse et le nombre d'enfants par classe également

- Nous avons deux sections fragiles : bilingue et monolingue

- Nos personnels communaux s'interrogent à l'aube de chaque rentrée. Cette réflexion doit avoir lieu au sein de notre commune, des communes du RPI, mais aussi de celles de notre Communauté de communes, dont certaines sont également en manque d'enfants.

8 - RIGUEUR ADMINISTRATIVE

En saluant tout soutien en direction des enfants et des associations œuvrant dans leur intérêt, nous demandons des éclaircissements au sujet de l'attribution d'une subvention à l'APE (799 €), suite à une opération de collectage de ferraille (une partie venant aussi d'administrés) au sein des locaux municipaux comme indiqué dans le KELACHOU N° 128 .

Nous n'avons trouvé aucune trace :

- d'une quelconque délibération actant la vente de la ferraille communale (pourtant obligatoire)

- d'une quelconque délibération octroyant une subvention à l'APE (pourtant obligatoire)

- de ces opérations dans les comptes de la commune : la somme récoltée par le ferrailleur aurait directement été reversée à l'APE par chèque sur demande d'un élu.

R : Après nous avoir indiqué ne pas comprendre les raisons de nos interrogations sur cette action destinée à financer des actions de l'école, il nous invite à faire un recours administratif

A : L'attribution du soutien financier en direction de l'APE, qui a perçu l'argent, n'est pas remise en cause.

Toutefois :

- des règles existent en comptabilité publique, notre commune se doit de les respecter, quelque soit la somme engagée et les élus être conscients des conséquences juridiques de leur implication.

- nous sommes également soucieux de l'équité : cette attribution exceptionnelle doit être prise en compte dans les attributions futures en direction des autres associations œuvrant pour les enfants de notre commune.

9 - CAR COMMUNAL

Monts d'Arrée Communauté a pris la « compétence mobilité ». Nous nous étonnons que le conseil municipal n'ait pas été informé de cette évolution : aucune mention d'un échange ou consultation des conseillers municipaux, ni d'un compte-rendu ou délibération du conseil.

L'avis de la commune étant considéré comme favorable (à défaut d'avis

contraire pris par voie de délibération dans les 3 mois), nous nous inquiétons notamment sur les conséquences :

- quant à la capacité pour la commune à poursuivre la gestion du ramassage scolaire et à abonder le compte communal prévu pour ce service

- quant à l'obligation pour la commune de devoir mettre à disposition personnel et car en direction de Monts d'Arrée Communauté.

R : cette prise de compétence « mobilité » par Monts d'Arrée Communauté n'aura pas d'incidence sur le car scolaire ; la commune peut garder la possibilité de gérer le transport scolaire, ce qu'elle a d'ailleurs fait.

Nous émettons un doute quant à cette réponse et sollicitons une réponse prochaine plus précise et étayée.

A : Nous déplorons un manque de débat sur ce point au sein du conseil municipal dans lequel nous ne siégeons pas à l'époque. Nous ne sommes pas certains que les élus communautaires aient fait ce choix en ayant tous les éléments en main et en anticipant les conséquences de ce choix au regard notamment de la particularité de notre commune.

Nous sommes inquiets : avons nous perdu l'usage du car communal dans le cadre de ce transfert de compétence ? A suivre...

10 - SOLLICITATION PUBLICITAIRE EN DIRECTION DES ARTISANS

Interpellés par les artisans et commerçants de la commune nous

remontons leur mécontentement et leur incompréhension quant à la démarche mise en place par la régie publicitaire retenue pour le financement d'un véhicule technique pour Monts d'Arrée Communauté.

Ils se plaignent notamment de l'insistance de l'entreprise chargée de démarcher.

R : Le Maire va contacter l'entreprise pour leur faire part du problème.

DE L'OBLIGATION DE MÉMOIRE

Quatre élus (soit 2/3 des élus présents) de notre groupe AGIR ENSEMBLE se sont rendus le 8 mai à la cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.

Il était important pour nous d'y être bien présents d'autant que, sans interpellation de notre part, celle-ci ne se serait pas tenue.

Le rassemblement fût annoncé à 11h00 en mairie, mais par voie de presse à 10h45. Nous espérons que tous ceux qui le souhaitaient ont pu y participer.

La cérémonie s'est résumée à la simple lecture de la lettre transmise par la Ministre des armées.

Suite à la sollicitation d'un administré, nous avons pourtant proposé à Monsieur Le Maire et son équipe, un lâcher de pigeons voyageurs par un enfant de la commune. L'idée était de retracer le rôle essentiel de ces auxiliaires durant cette seconde guerre mondiale. Cela aurait à coup sûr rendu cette cérémonie plus vivante et intergénérationnelle.

Néanmoins, cette idée a été refusée par l'équipe majoritaire.

LE RETOUR D'UN MARCHÉ

Récemment, deux feillantines, Lara et Gillian ont créé une association. Depuis le 6 mai un marché bio est proposé tous les vendredis sur la place des marronniers de 16h30 à 19h00.



Cette initiative que nous saluons et soutenons pleinement :

> propose une offre commerçante supplémentaire en permettant à une agricultrice de notre commune et à des producteurs de notre territoire de se faire connaître.

> offre de nouvelles possibilités d'animations, d'échanges et de rencontres pour feillantines et feillantins.

Ce marché à vocation à devenir durable. Nous souhaitons par cet article et la distribution de ce journal, faire une bonne publicité à cette action dynamique et ajustée aux besoins de la commune - Bravo !

RÉFÉRENTS DE VILLAGES

Comme nous vous l'annonçons dans notre précédent numéro, nous désirons rapprocher les élus de notre groupe de la population. Pour se faire, nous nous sommes repartis les villages ou quartiers. Nous aurons à cœur d'être individuellement à votre écoute et de venir vers vous selon les

modalités que chacun d'entre nous choisira.

Pour compléter ce dispositif, nous vous annonçons la mise en place de notre boîte mail générique qui vous permettra de contacter notre groupe ou l'un d'entre nous :

agireensemble29690@gmail.com

CARTE DE LA COMMUNE INDIQUANT LE RÉFÉRENT POUR CHAQUE VILLAGE



NORD de l'axe central du Bourg :
Céline JEANNOT

SUD de l'axe central du bourg :
Yannick JAOUEN

COMME UN ARBRE DANS LA VILLE

(Chronologie d'un massacre à la tronçonneuse...)

Tout avait commencé par la suppression des trois arbres qui trônaient modestement dans la cour de la mairie. Puis, plus récemment, ce fut le tour des chênes, des châtaigniers et de l'orme qui, naïvement, se pensaient à l'abri derrière les bâtiments communaux. Voici le récit de cette triste épopée...

5 mai 2021

À la demande de la commune, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère, organisme mis en place par le conseil départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture) publie un rapport sur la sécurisation de la traversée du bourg et sur la création d'une aire de jeux. Pour cette dernière, « *un terrain à l'arrière de l'école semble tout désigné* ». Le rapport précise que « *le bourg est situé dans le site inscrit des Monts d'Arrée* » et que le projet d'aménagement devra être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France. Plus loin, le rapport précise que « *le site de l'école ainsi que le terrain identifié pour accueillir l'aire de jeux s'inscrivent dans un cadre paysager qualitatif qu'il faudra prendre en compte pour la réalisation des aménagements. Haie bocagère, chemin creux, terres agricoles, espaces enherbés composent un cadre où la végétation a la part belle et confèrent au site un caractère rural à préserver* ».

8 juin 2021

Le Maire fait voter par le conseil municipal une délibération qui acte la création d'une commission agricole PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il est écrit que « *le rôle de la commission sera l'examen préparatoire des demandes de suppression d'un élément de paysage...* ». Les propositions de réponses aux demandes de la commission devront être ensuite soumises au vote du conseil. Cette commission est composée du Maire, d'un élu, d'un représentant du monde agricole et d'un représentant d'une association environnementale (en l'occurrence, « *Vivre dans les Monts d'Arrée* »). A l'unanimité, le conseil municipal valide cette création.

22 septembre 2021

Nouvelle délibération du conseil municipal où « *le Maire propose que la commune (procède à) la vente de bois sur pied aux administrés de la commune au prix de 35 € la corde* ». Proposition validée par le conseil à l'unanimité. La délibération ne dit pas où se trouve ce bois ! Cette précision est apportée dans le procès-verbal de la séance : « *près du local communal* », le « *débarrassage* » des arbres devant avoir lieu avant le printemps. 1er dysfonctionnement : ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour du conseil et n'aurait donc pas dû donner lieu à une délibération : « *le Maire ne peut inviter le conseil municipal à délibérer sur des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour* » (JO Sénat du 16/04/2015) Face

à cette « suppression d'un élément de paysage », personne au sein du conseil ne pense à demander la réunion préalable de la commission agricole PLU, dont la création a pourtant été votée à l'unanimité le 8 juin... !

Effectivement, la coupe sur pieds des arbres sur le talus sud du terrain de sport s'est déroulée « normalement » durant l'hiver et le printemps 2022. On aura même vu le Maire en personne manier la tronçonneuse...

5 mai 2022

Interpellé par notre groupe « Agir ensemble... » (dont les 5 membres furent élus lors des élections partielles du 27 février), par des habitants de la commune et des associations (dont « Vivre dans les Monts d'Arrée ») le Maire se résigne à réunir la commission agricole PLU, laquelle aurait dû être convoquée **au préalable**, pas quand la messe était dite et le bois déjà débité en bûches... Les propos tenus lors de cette commission ont été enregistrés. Le Maire d'emblée reconnaît ses fautes et ses insuffisances : « la commission (...) aurait dû se réunir bien avant mais il ignorait que les

arbres (...) étaient situés sur un talus communal "en protection renforcée". Cette opération aurait dû faire l'objet d'une déclaration préalable (...) et l'abattage aurait dû être étudié en amont par la commission agricole PLU ». En conclusion de cette réunion, le Maire déposera une déclaration de régularisation de la coupe à blanc. Il

renonce à son projet initial qui était d'aser le talus où étaient plantés ces arbres. « Le linéaire d'arbres détruits sera restauré au même endroit par la repousse naturelle des arbres coupés, par la croissance des jeunes arbres qui ont survécu, par la plantation d'arbustes sur



le talus ». Nous tenons ce compte-rendu à la disposition de toutes et tous.

Mais que penser d'un maire qui crée en juin 2021 une commission chargée d'un « examen préparatoire des demandes de suppression de paysage », qui 3 mois plus tard décide de se « débarrasser » des arbres plantés sur un talus communal, qui en mai de cette année prétend ignorer les dispositions d'une délibération prise un an plus tôt (« examen

préparatoire ») et qui se retrouve contraint par cette même commission à un rétropédalage qui hélas ne nous rendra pas les arbres abattus... ?

Attention, l'histoire pourrait très bien ne pas s'arrêter là. Nous invitons l'ensemble des habitant-e-s de la commune à consulter le plan affiché dans la salle d'accueil de la mairie. Ce plan a été conçu dans le cadre de la phase 2 du projet d'aménagement du bourg. Il prévoit la coupe des arbres implantés sur la partie sud de la place des Marronniers*, côté calvaire, et leur remplacement par

des parkings en épi. Nous sommes fondamentalement opposés à ce projet et nous mettrons tout en œuvre pour qu'il ne se réalise pas, tout en étant force de propositions pour qu'émergent des alternatives à la question du stationnement dans le bourg. Mais, dans tous les cas, nous serons aux côtés de celles et ceux qui aiment ce village, sa place et ses arbres et qui sont déterminés à en préserver la beauté.

*Avec aussi des tilleuls, des érables, un chêne, un frêne...



Mobilisation contre la fermeture d'une classe de 6ème au collège d'Huelgoat

Nous venons d'apprendre qu'il n'y aurait plus qu'une classe de 6ème au collège d'Huelgoat à la rentrée prochaine.

Nous soutiendrons l'action mise en place contre cette réforme. Ce sujet sera plus profondément abordé dans un de nos prochains bulletins.